



SÉCURITÉ ROUTIÈRE: GUIDE DE CIRCULATION

École des Lucioles

Chers parents,

Pour une rentrée sécuritaire, voici un rappel des règles de circulation à respecter dans le secteur de l'École des Lucioles. Nouveauté cette année, un trottoir et une piste cyclable ont été aménagés d'un côté sur la rue de la Sève.

ZONE BLEUE – Débarcadère devant l'école – de 08h00 à 09h00

- Dépôt rapide uniquement : Interdiction complète de stationner.
- Parent à bord : Le conducteur doit obligatoirement rester au volant.
- Départ immédiat : Quittez dès que votre enfant est sorti du véhicule.

■ ZONE VERTE – Stationnement autorisé

- À utiliser si vous devez marcher avec votre enfant jusqu'à l'école.

■ ZONE ROUGE – Interdiction de s'immobiliser ou de stationner

- **Sur** les pistes cyclables et les corridors scolaires.
- **Sur ou à moins de 5 mètres** d'un passage piéton.
- **Dans ou à moins de 5 mètres** d'une intersection.

SENS UNIQUE

La rue de L'Aubier est un sens unique du nord vers le sud sur toute sa longueur.

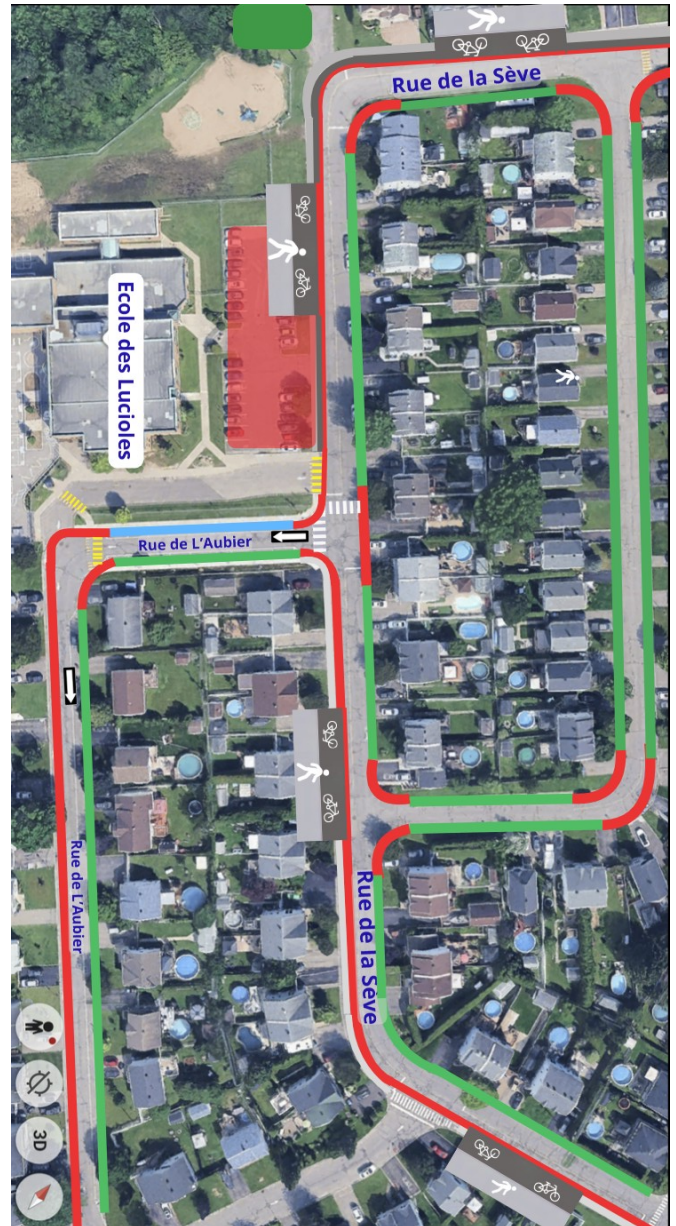
SÉCURITÉ DES PIÉTONS – Sensibiliser votre enfant

- Encouragez-le à traverser aux passages pour piétons et aux intersections.
- Respecter les consignes des brigadiers(ères). C'est une obligation pour tous, montrez-leur l'exemple!

Dans le but d'assurer la sécurité de tous, la Régie de Police du Lac des Deux-Montagnes assurera une présence policière accrue en zone scolaire.

Merci de votre précieuse collaboration.

Bonne rentrée à tous !



*Régie de Police du Lac des Deux-Montagnes
Division des relations avec la communauté*